

LIBÉRIA

République du Libéria

Population: 3,3 millions (dont 1, 8 million de moins de 18 ans)

Forces armées gouvernementales : 2,400

Age du recrutement obligatoire : pas de conscription

Age du recrutement volontaire : 18 ans

Majorité électorale : 18 ans

Protocole facultatif : signé le 22 septembre 2004

Autres traités ratifiés (voir glossaire):

CNUDE, CPI, CG PA I et II, OIT 182

Il n'y avait pas d'informations faisant état de la présence d'enfants de moins de 18 ans au sein des forces armées. Selon certaines informations, des enfants de moins de 18 ans et d'anciens enfants soldats ont été recrutés afin d'être utilisés dans les pays voisins de la Guinée et de la Côte d'Ivoire en 2004 et 2005. Plusieurs milliers d'enfants ont participé au processus officiel de démobilisation, mais l'UNICEF a signalé que les besoins des jeunes filles n'avaient pas été pris en compte de manière adéquate. En juillet 2006, l'ONU a indiqué qu'aucun des groupes armés connus du Libéria n'utilisait ou ne recrutait des enfants soldats, mais il existait encore un risque de réenrôlement. L'ancien président, Charles Taylor, a été traduit en justice à La Haye pour crimes contre l'humanité, crimes de guerre et autres violations graves du droit international, notamment le recrutement d'enfants soldats en Sierra Leone.

Contexte

Après la première guerre civile au Libéria, Charles Taylor, le dirigeant du *National Patriotic Front of Liberia* (NPFL, Front national patriotique du Libéria) est devenu le président du pays en 1997. Le conflit a repris en 2000 lorsque deux groupes armés, les *Liberians United for Reconciliation and Democracy* (LURD, Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie) et le *Movement for Democracy in Liberia* (MODEL, Mouvement pour la démocratie au Libéria) ont tenté de renverser le gouvernement. Un grand nombre de combattants de ces groupes armés avaient été membres des factions qui avaient participé à la première guerre civile. En mai 2003, les deux groupes armés ont pris le contrôle de la plus grande partie du pays et menaçaient de s'emparer de la capitale, Monrovia. Un cessez-le-feu, signé en juin 2003, a ouvert la voie à un accord de paix global conclu en août de la même année, qui a mis en place un gouvernement national de transition¹. Charles Taylor a renoncé au pouvoir et a négocié son départ en exil au Nigéria. La Mission des Nations unies au Libéria (MINUL), créée par la Résolution 1509 du Conseil de sécurité des Nations Unies, a entamé sa mission de maintien de la paix le 1^{er} octobre 2003².

La situation en matière de sécurité est restée fragile. Un certain nombre d'anciens combattants sans emploi qui n'ont pas bénéficié de possibilités de réinsertion ainsi que des anciens membres des forces armées qui n'étaient pas satisfaits des avantages obtenus suite à leur démobilisation et à leur mise à la retraite ont montré des signes de mécontentement. Des membres de l'*Anti-Terrorist Unit* (ATU, Unité de lutte

antiterroriste), une milice armée créée par l'ancien président, Charles Taylor, qui ont revendiqué certains des avantages prévus dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, ont menacé de remettre en cause le processus de paix³.

Des élections parlementaires et le premier tour de l'élection présidentielle ont eu lieu en octobre 2005. Selon certaines allégations, l'ancien président Charles Taylor, aurait tenté d'influer sur les phases préliminaires du vote depuis l'étranger⁴. Ellen Johnson-Sirleaf a remporté le deuxième tour de l'élection présidentielle en novembre 2005 et elle est entrée en fonction en janvier 2006.

Il y a eu des flambées sporadiques de violence. À la fin du mois d'octobre 2004, 14 personnes ont été tuées et 200 autres ont été blessées durant des émeutes à Monrovia⁵. En avril 2006, d'anciens combattants ont été impliqués dans des troubles à Monrovia⁶. En février 2007, de nouvelles émeutes ont éclaté dans la capitale lorsqu'un millier d'anciens combattants ont exigé de l'argent et des kits de démobilisation⁷. En juillet 2007, des heurts ont éclaté entre les forces de la police régulière et la police du port à propos d'enquêtes portant sur le vol de carburant⁸.

En février 2007, les États-Unis (USA) ont annulé la dette du Libéria qui s'élevait à 391 millions de dollars USD mais la situation humanitaire est restée précaire⁹. À la mi-2007, la situation humanitaire s'était améliorée, mais l'ONU a signalé qu'il demeurait très difficile de répondre aux besoins de base de la population tels que la santé, l'éducation, l'alimentation, l'eau et l'assainissement¹⁰.

Les conflits au Libéria et en Sierra Leone depuis les années 1990 ainsi que le conflit qui a éclaté en Côte d'Ivoire en 2002 étaient étroitement liés, avec des incursions transfrontalières, notamment en Guinée qui est frontalière de ces trois pays. Cette situation a également été alimentée par un système complexe de gouvernements et de groupes armés qui ont apporté leur soutien aux factions opérant dans les pays voisins¹¹. Pour des milliers de jeunes combattants, dont des enfants soldats, qui ont traversé les frontières entre le Libéria, la Guinée, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire, passant d'un pays à l'autre, la violence armée a été perçue comme un moyen de s'enrichir. Un grand nombre d'entre eux avaient d'abord été recrutés de force lors d'un de ces conflits lorsqu'ils étaient enfants, et ils ont ensuite volontairement traversé les frontières pour prendre les armes dans le cadre d'un autre conflit, souvent au sein d'un groupe armé différent. En 2005, une étude effectuée par Human Rights Watch a conclu que la plupart de ces jeunes gens avaient été motivés par des promesses de gains financiers et que beaucoup étaient incapables de formuler l'objectif politique du groupe pour lequel ils luttait. Le risque de réenrôlement a été exacerbé par le taux élevé de chômage des jeunes ainsi que par la corruption et les déficiences qui ont marqué la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et de réinsertion (DDR)¹². Un rapport publié en août 2005 par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a signalé que le taux élevé de chômage, notamment parmi les jeunes, dans toute l'Afrique de l'Ouest, représentait un danger pour la stabilité de la région. Ce facteur a de nouveau été souligné dans un rapport publié en 2007 par le Secrétaire général de l'ONU qui a également mis

en lumière à quel point il était important de réformer le secteur de la sécurité dans les pays de la région pour mettre un terme à l'instabilité¹³.

Gouvernement

Législation nationale et pratiques relatives au recrutement

Il n'y avait pas de conscription au Libéria¹⁴.

L'Accord de paix global de 2003 prévoyait la restructuration des forces armées et la mise en place de procédures de contrôle pour la sélection des recrues, eu égard en particulier à leur niveau d'études et à leur bilan passé en matière de respect des droits humains¹⁵. Ce texte n'a pas explicitement fixé d'âge minimum pour le recrutement mais, selon certaines informations, l'âge minimum des personnes rejoignant les nouvelles forces armées du Libéria était de 18 ans¹⁶.

Comme cela était prévu aux termes de l'Accord de paix global, les USA ont été chargés de fournir une assistance technique pour la restructuration des forces armées. Ils ont délégué cette fonction à une compagnie privée basée aux USA, la DynCorp¹⁷. Il était prévu que les forces armées comptent 4 000 membres mais, en raison d'un manque de financement, le gouvernement a été contraint de réduire ses troupes à 2 000 hommes¹⁸. Le processus de démobilisation des anciennes forces armées, qui a été en proie à un manque chronique de financements, s'est achevé en décembre 2005 et le recrutement des nouvelles forces armées du Libéria a débuté en janvier 2006¹⁹. Les 106 premières recrues ont achevé leur formation en novembre 2006²⁰.

Groupes armés

Selon certaines informations, au cours des années 2004 et 2005, la MINUL et le gouvernement national de transition ne sont pas parvenus à contrôler totalement les régions forestières et les zones frontalières du pays ce qui a permis le recrutement transfrontalier de combattants²¹.

Un grand nombre d'ex-combattants se sont livrés à l'extraction illégale d'or et de diamant²². Certains anciens commandants de groupes armés ont créé des groupes criminels, pour procéder à l'exploitation illégale de plantations en recourant parfois à la violence pour en conserver le contrôle²³. En août 2006 le gouvernement et les forces de la MINUL ont repris possession de la plantation de Guthrie située dans le nord-ouest du Libéria, qui était contrôlée par d'anciens groupes armés²⁴.

Recrutement d'ex-combattants et d'enfants soldats pour les utiliser dans des pays voisins

En 2004 et 2005, des ex-combattants du Libéria ont continué à être recrutés pour être utilisés en Guinée et en Côte d'Ivoire²⁵. Parmi eux figuraient des enfants et d'anciens enfants soldats qui avaient alors 18 ans révolus.

Guinée

Selon certaines informations, des recrutements actifs d'anciens combattants ont été effectués, entre juin 2004 et juin 2005, à Monrovia et dans les comtés de Bong et de Nimba, frontaliers avec la Guinée, pour le compte de groupes pro et-anti gouvernementaux basés en Guinée²⁶. En août 2004, des fonctionnaires de l'ambassade de Guinée à Monrovia ont demandé à la MINUL de renforcer ses patrouilles le long de la frontière au vu d'informations ayant fait état du recrutement d'anciens combattants libériens dans l'objectif de déstabiliser la Guinée. Les recrutements au sein de groupes anti-gouvernementaux auraient été effectués par des partisans de l'ancien président libérien Charles Taylor. À peu près à la même époque, des commandants des LURD auraient également effectué des recrutements afin de constituer une force destinée à soutenir le Président Conté. Un grand nombre des anciens combattants libériens qui ont été pressentis pour ces recrutements, avaient été recrutés auparavant en tant qu'enfants, pour participer aux conflits en Sierra Leone et au Libéria²⁷.

En mai 2005, des informations ont indiqué que des groupes armés libériens avaient créé des camps d'entraînement militaire en Guinée²⁸. Au début de 2007, l'ONU a signalé que des rumeurs faisaient état de l'implication d'anciens combattants libériens dans les troubles qui ont secoué la Guinée à cette époque, mais ces allégations n'ont pas pu être confirmées²⁹.

Selon certaines informations, des anciens commandants de groupes armés auraient déclaré qu'il était inutile de recruter des enfants, étant donné le nombre de combattants expérimentés dont ils disposaient et dont beaucoup étaient d'anciens enfants soldats³⁰. Cependant, au moins 30 enfants libériens qui ont affirmé avoir été recrutés ont été identifiés et rapatriés par une ONG guinéenne en juillet 2007³¹.

Côte d'Ivoire

Des dizaines, si ce n'est des centaines, d'enfants libériens qui avaient été réunis à leur famille après avoir été démobilisés durant le processus de désarmement ont été, selon certaines informations, réenrôlés au Libéria entre fin 2004 et fin 2005 afin de combattre en Côte d'Ivoire, aussi bien au sein de milices progouvernementales que du groupe d'opposition des Forces armées des Forces nouvelles (FAFN)³². Des anciens combattants libériens recrutés à la fin de 2004 et au début de 2005 pour se battre en Côte d'Ivoire ont indiqué que leur décision de rejoindre les milices ivoiriennes avait été motivée en partie par les carences dans la mise en œuvre des composantes liées à l'éducation et à la formation du programme libérien de DDR dans les régions frontalières du Libéria³³. Fin 2004, environ 20 enfants ont été recrutés dans le camp Nicla, qui abrite des réfugiés libériens dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, par les membres de la force supplétive Lima, une milice opérant aux côtés des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI)³⁴. Début 2005, cinq enfants démobilisés figuraient parmi les Libériens ayant fait l'objet de recrutements transfrontaliers. Les certificats de démobilisation qui leur avaient été délivrés dans le cadre du processus de DDR au Libéria ont été utilisés pour montrer aux

recruteurs qu'ils avaient de l'expérience en tant que combattants³⁵. Des informations ont indiqué que le recrutement au sein des milices progouvernementales en Côte d'Ivoire s'est intensifié, en mars 2005, avant les pourparlers de paix de Pretoria³⁶. Des enfants libériens ont été de nouveau recrutés en septembre et octobre 2005 au sein de milices progouvernementales dans l'ouest de la Côte d'Ivoire³⁷. En Côte d'Ivoire, des enfants soldats démobilisés par les FAFN en 2005 ont affirmé qu'ils avaient été entraînés par des combattants libériens³⁸.

En juillet 2006, l'ONU a indiqué qu'aucun des groupes armés connus au Libéria n'utilisait ou ne recrutait des enfants soldats ou d'anciens enfants soldats³⁹. Cependant, l'ONU a également signalé que la stabilité au Libéria risquait d'être menacée en raison du déplacement éventuel de groupes armés de la Côte d'Ivoire vers le Libéria et du recrutement d'anciens combattants libériens, y compris des enfants, par des milices ivoiriennes et libériennes, afin de les faire combattre en Côte d'Ivoire⁴⁰.

Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)

L'Accord de paix global de 2003 prévoyait un programme de cantonnement, de désarmement, de démobilisation, de réhabilitation et de réinsertion (CDDRR)⁴¹. Il a été géré par la Commission nationale sur le désarmement, la démobilisation, la réhabilitation et la réinsertion (NCDDRR) en coordination avec la MINUL et l'UNICEF, qui a coordonné le processus destiné aux enfants de moins de 18 ans. Ce programme a bénéficié de l'apport et de l'assistance d'autres agences onusiennes et organismes internationaux⁴². Le programme a été lancé en décembre 2003⁴³. Il a officiellement pris fin en novembre 2004⁴⁴.

En mai 2004, d'anciens combattants armés se sont révoltés à Monrovia lorsqu'ils ont appris qu'ils ne recevraient pas immédiatement de l'argent en échange de leurs armes⁴⁵. Selon certaines informations, des armes ont été transférées de la Guinée vers le Libéria pour y être « vendues » dans le cadre du processus de DDR et des Libériens ont effectué plusieurs allers-retours pour aller chercher ces armes. Quelques anciens membres de groupes armés se sont plaints qu'ils n'avaient pas pu bénéficier de ce programme parce que leurs armes avaient été confisquées par leurs commandants qui les avaient distribuées à d'autres en échange d'un pourcentage de leur prime au désarmement⁴⁶.

La mise en œuvre des programmes de réinsertion qui devaient être offerts aux anciens combattants dans le cadre de ce programme a souffert de retards à répétition. Les anciens combattants ont, de ce fait, été facilement manipulés par des éléments qui cherchaient à perturber les élections de 2005⁴⁷.

Au début de l'année 2006, plus de 100 000 combattants avaient été désarmés, et 37 000 autres attendaient toujours d'être intégrés dans un programme de réinsertion⁴⁸. En août 2007, 90 000 anciens combattants avaient bénéficié du programme de réinsertion et de réhabilitation mais beaucoup d'entre eux ont déclaré que celui-ci ne leur avait pas fourni de moyens de subsistance sur le long terme. La majorité des anciens combattants n'avaient toujours pas d'emploi et des milliers d'entre eux se sont regroupés afin de se

livrer à l'extraction illégale de diamants et d'or, ou à l'exploitation de plantations de caoutchouc⁴⁹.

Plus de 10 pour cent des personnes démobilisées étaient des enfants⁵⁰. À la fin des hostilités en août 2003, avant que ne débute le programme officiel de DDR, des enfants se sont adressés spontanément aux agences de protection de l'enfance pour qu'elles les aident à être démobilisés⁵¹. En octobre 2004, plus de 10 000 enfants, dont plus de 2 300 filles, avaient été désarmés et démobilisés et plus de 9 600 avaient été réunis à leur famille⁵².

Certains des enfants démobilisés ayant servi au sein des anciennes forces combattantes libériennes étaient originaires de pays voisins - 120 venaient de la Sierra Leone, de la Guinée et de Côte d'Ivoire⁵³. Au mois de juin 2006, un total de 55 enfants associés à des forces armées (11 Ivoiriens, 29 Guinéens et 15 Sierra Léonais) étaient rentrés dans leurs pays d'origine. Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) a également rapatrié des enfants libériens associés aux forces combattantes de pays voisins⁵⁴.

Environ un tiers des enfants démobilisés étaient des jeunes filles (9 042 garçons et 2 738 jeunes filles)⁵⁵. Des jeunes filles, qui ont été recrutées ou enlevées par les ex-forces armées et d'autres groupes armés au Libéria, ont été victimes de viols et d'autres actes graves de violence sexuelle. Environ 75 pour cent des jeunes filles démobilisées ont signalé avoir été victimes, sous une forme ou une autre, de sévices ou d'exploitation sexuels⁵⁶. Beaucoup de jeunes filles qui avaient moins de 18 ans lorsqu'elles ont été associées à des forces combattantes ont éprouvé des difficultés de réinsertion dans la vie civile loin de leurs commandants et de leur soi-disant « *époux de brousse* », en particulier lorsqu'elles avaient eu des enfants. Celles qui étaient âgées de plus de 18 ans lors de la mise en œuvre du programme de DDR n'auraient bénéficié d'aucune mesure spécifique de protection⁵⁷. En 2005, l'UNICEF a signalé que les besoins des jeunes filles n'avaient toujours pas été pris en compte de manière adéquate et qu'un grand nombre d'entre elles avaient été totalement exclues du programme⁵⁸.

Le programme prévoyait notamment que, lors de la démobilisation, tous les anciens combattants, y compris les enfants, recevraient une allocation de sécurité d'un montant de 300 dollars USD versée par la MINUL et la NCDDRR. Une évaluation de ce programme effectuée par l'UNICEF a montré que le versement de cette allocation avait eu un impact significativement négatif sur les enfants, car cela les avait exposés à une exploitation de la part de leurs commandants et avait nui à leur réinsertion au sein de leurs communautés⁵⁹.

Selon des agences locales de protection de l'enfance, le fait que la démobilisation a été effectuée de manière rapide n'a pas permis de rompre les liens solides qui unissaient les anciens enfants soldats à leurs commandants. La déception et la frustration ressenties par les enfants et leurs communautés durant la phase de réinsertion a conduit beaucoup d'enfants à renouer des liens avec leurs anciens commandants - non pas nécessairement afin de redevenir soldats mais plutôt afin de retourner vers la dernière personne qui leur avait fourni de la nourriture, un abri et une protection⁶⁰.

Durant l'année 2005, selon certaines informations, des commandants auraient chassé des enfants qui étaient sous leur « protection » parce qu'ils n'étaient plus en mesure de s'occuper d'eux. Cela a entraîné une augmentation du nombre d'enfants des rues et a poussé certains à migrer vers les villes⁶¹. Les agences de protection de l'enfance ont souligné le risque de réenrôlement d'enfants à Monrovia, en raison de la forte concentration de commandants militaires toujours actifs dans cette ville et du manque d'alternatives financières et sociales pour les enfants⁶².

En mars 2007, plus de 9 700 des 11 000 enfants pris en charge par ce programme avaient bénéficié de possibilités de réinsertion. Environ la moitié d'entre eux avaient suivi ou achevé un programme d'éducation, tandis que les autres continuaient de suivre ou avaient bénéficié d'une formation professionnelle⁶³.

Autres informations

En juin 2006, le Conseil de sécurité de l'ONU a levé l'embargo sur les armes, dans le but exclusivement de permettre l'approvisionnement en armes de la police et des forces de sécurité libériennes⁶⁴.

Des informations ont fait état de cas d'exploitation du travail des enfants, notamment dans le nord du pays, qui a été le plus durement frappé par le conflit armé⁶⁵.

Des cas de violences sexuelles et liées au genre, et notamment des cas de viols d'enfants, ont continué d'être signalés⁶⁶. En mai 2006, il a été signalé que des fillettes de 12 ans et, dans certains cas des fillettes âgées d'à peine huit ans, avaient été impliquées dans des relations sexuelles de nature transactionnelle, dans des camps de personnes déplacées ou après leur retour au sein de leurs communautés. Parmi les auteurs de ces actes figureraient des responsables de ces camps, des travailleurs humanitaires, des hommes d'affaires, des éléments des forces de maintien de la paix, des employés du gouvernement et des enseignants⁶⁷. L'ONU a signalé ces allégations dans un rapport du Secrétaire général et a déclaré que 45 cas d'exploitation sexuelle impliquant du personnel de la MINUL avaient fait l'objet d'une enquête en 2005, et 40 en 2006⁶⁸. En janvier 2007, la MINUL a demandé publiquement qu'une enquête interne de l'ONU soit menée⁶⁹.

En octobre 2004, le HCR, l'agence de protection des réfugiés, a commencé à rapatrier des réfugiés de la Sierra Leone et de la Guinée. Le retour des personnes déplacées a commencé en novembre⁷⁰. Le programme de rapatriement du HCR s'est achevé en juin 2007, et a conduit au retour d'environ 105 000 réfugiés dans leurs pays. Il restait environ 80 000 réfugiés libériens dans les pays voisins⁷¹.

Pour reconstruire l'économie du pays, il était essentiel que le gouvernement reprenne le contrôle des ressources naturelles du pays notamment du caoutchouc, des diamants, de l'or et du bois, dont le commerce illicite, en particulier celui des diamants, avaient beaucoup contribué à alimenter le conflit⁷². Une Équipe spéciale conjointe de l'ONU et de représentants du gouvernement, créée pour évaluer la situation relative aux plantations

de caoutchouc, a soumis un rapport à la Présidente du Libéria en mai 2006 et a recommandé une série de mesures afin de mettre fin au travail forcé, à l'exploitation d'enfants et au trafic illégal de caoutchouc brut⁷³. Le Conseil de sécurité a levé son embargo sur l'exportation de bois en juin 2006 et sur celui des diamants en avril 2007⁷⁴. En mai 2007, le Libéria a été admis au sein du système de certification du processus de Kimberley et, en juillet, le gouvernement a levé l'interdiction qu'il s'était lui-même imposé en matière d'extraction de diamants, ce qui a ouvert la voie à l'exportation officielle de diamants⁷⁵.

Lors d'une rencontre ministérielle à Paris en février 2007, le Libéria et 58 autres États ont adopté les Engagements de Paris destinés à protéger les enfants contre l'utilisation et le recrutement illégaux par des forces ou des groupes armés, ainsi que les Principes et lignes directrices de Paris sur les enfants associés à des forces ou des groupes armés. Ces documents ont réaffirmé les normes et principes opérationnels internationaux en matière de protection et d'assistance des enfants soldats et sont l'aboutissement d'une large consultation mondiale organisée par le gouvernement français et l'UNICEF.

Commission vérité et réconciliation

L'Accord de paix global de 2003 prévoyait la mise en place d'une Commission vérité et réconciliation qui a été créée par une loi votée en juin 2005 par le parlement libérien. La commission composée de neuf membres a commencé ses travaux en juin 2006 et a été inaugurée en février 2006. Elle a reçu pour mandat d'enquêter sur les violations flagrantes du droit international relatif aux droits humains, les violations graves du droit international humanitaire ainsi que d'autres exactions graves perpétrées entre janvier 1979 et le 14 octobre 2003. Cette commission devait accorder « *une attention particulière aux violations fondées sur le genre, ainsi qu'à la question des enfants soldats, fournir la possibilité à ces victimes de relater ce qu'elles ont vécu, répondre à leurs préoccupations et recommander des mesures à prendre pour assurer la réadaptation des victimes de violations des droits humains dans un esprit de réconciliation et de guérison nationales* ». La Commission, qui devait achever ses travaux en 2008, a reçu pour mandat de recommander, sous certaines conditions, des amnisties et de transmettre au chef de l'État certains cas d'individus devant faire l'objet de poursuites judiciaires⁷⁶.

Inculpation de Charles Taylor

En mars 2006, à la suite d'une demande officielle de la présidente du Libéria, Ellen Johnson-Sirleaf, les autorités nigérianes ont arrêté Charles Taylor qui a été remis au Tribunal spécial pour la Sierra Leone lequel l'a inculpé pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et autres violations graves du droit international humanitaire, y compris l'utilisation d'enfants soldats au cours de son implication présumée dans le conflit de la Sierra Leone où il a apporté son soutien au RUF⁷⁷. En juin, afin de préserver la stabilité du Libéria et de la sous-région, qui risquait d'être menacée si Charles Taylor était traduit en justice en Afrique de l'Ouest, celui-ci a été transféré à La Haye pour y être jugé par une chambre de première instance du Tribunal spécial⁷⁸. Il a comparu pour la première

fois devant le Tribunal spécial à La Haye le 4 juin 2007. Son procès a été ajourné jusqu'en janvier 2008 afin de permettre à ses avocats de se préparer pour le procès⁷⁹.

¹ *Accord de paix global entre le gouvernement du Libéria, les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD), le Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL) et les partis politiques*, Accra, 18 août 2003, sur le site www.usip.org.

² Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Libéria, Doc. ONU S/2003/875, 11 septembre 2003; Mission des Nations Unies au Libéria, www.unmil.org.

³ Neuvième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, Doc. ONU S/2005/764, 7 décembre 2005.

⁴ Septième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, Doc. ONU S/2005/391, 16 juin 2005.

⁵ "Mass arrests after Liberia riots", BBC News, 1^{er} novembre 2004.

⁶ "Liberia: Stone throwing ex-soldiers paralyze capital", IRIN, 25 avril 2006.

⁷ "Liberia: Ex-combatants riot", IRIN, 9 février 2007.

⁸ "Rival Liberia police forces clash", BBC News, 9 juillet 2007.

⁹ "US cancels Liberia's \$391 million debt", BBC News, 13 février 2007; Kate Thomas, "After Liberia's war: Sometimes you wonder if peace is worthwhile", Independent, 24 mai 2007, <http://news.independent.co.uk>.

¹⁰ Quinzième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, Doc. ONU S/2007/479, 8 août 2007.

¹¹ Voir dans le présent Rapport mondial les entrées relatives à la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Sierra Leone.

¹² Voir Human Rights Watch (HRW), *Youth, Poverty and Blood: The Lethal Legacy of West Africa's Regional Warriors*, mars 2005; Rapport du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, Doc. ONU S/2004/200, 12 mars 2004; Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, la Mission des Nations Unies au Libéria et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la possibilité pour ces missions de mener des opérations frontalières, Doc. ONU S/2005/135, 2 mars 2005.

¹³ Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), *Chômage des jeunes et insécurité régionale en Afrique de l'Ouest*, 2^{ème} édition, août 2006, www.un.org/unowa; Rapport du Secrétaire général sur les questions transfrontières en Afrique de l'Ouest, Doc. ONU S/2007/143, 13 mars 2007.

¹⁴ Rapport du Secrétaire général à la Commission des droits de l'homme de l'ONU sur l'objection de conscience au service militaire, Doc. ONU E/CN.4/2000/55, 17 décembre 1999.

¹⁵ *Accord de paix global*, voir plus haut note 1, Article VII: Disbandment of irregular forces, reforming and restructuring of the Liberian armed forces.

¹⁶ "Liberia: Recruitment drive for new army kicks off", IRIN, 18 janvier 2006. (L'une des recommandations figurant dans le rapport de HRW, *How to Fight, How to Kill: Child Soldiers in Liberia*, février 2004, demandait au gouvernement libérien d'adopter une législation nationale fixant à 18 ans l'âge minimum du recrutement au sein de l'armée nationale nouvellement formée.)

¹⁷ Sixième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, Doc. ONU S/2005/177, 17 mars 2005.

¹⁸ Huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, Doc. ONU S/2005/560, 1 septembre 2005; "Liberia: new national army to have 2,000 troops, half as many as expected", IRIN, 29 juin 2005.

¹⁹ Dixième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, Doc. ONU S/2006/159, 14 mars 2006.

²⁰ "First unit of Liberia's new post-war army graduates", Reuters AlertNet, 4 novembre 2006, www.alertnet.org.

²¹ Rapport du Groupe d'experts sur le Libéria présenté au Conseil de Sécurité, Doc. ONU S/2004/752, 24 septembre 2004; Global Witness, *An Architecture of Instability: How the critical link between natural resources and conflict remains unbroken*, décembre 2005, www.globalwitness.org.

²² Dixième rapport périodique du Secrétaire général, voir plus haut note 19.

²³ Huitième rapport périodique du Secrétaire général, voir plus haut note 18; Onzième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, Doc. ONU S/2006/376, 9 juin 2006.

²⁴ "Liberia secures rubber plantation", BBC News, 15 août 2006.

²⁵ Voir dans le présent Rapport mondial les entrées relatives à la Côte d'Ivoire et la Guinée.

²⁶ International Crisis Group (ICG), *Guinée : Conjurer la descente aux enfers*, Rapport Afrique No. 94, 14 juin 2005; Rapport du Groupe d'experts sur le Libéria présenté au Conseil de Sécurité, Doc. ONU S/2005/360, 13 juin 2005.

²⁷ HRW, *Youth, Poverty and Blood*, voir plus haut note 12.

²⁸ Entretien de la Coalition avec des agences humanitaires dans l'est de la Guinée, juillet 2005.

²⁹ Quatorzième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, Doc. ONU S/2007/151, 15 mars 2007.

-
- ³⁰ Source de l'information: HRW, mai 2007.
- ³¹ Entretien de la Coalition avec une source confidentielle à Conakry, Guinée, septembre 2007.
- ³² HRW, *Youth, Poverty and Blood*, voir plus haut note 12.
- ³³ HRW, "Côte d'Ivoire: ex-child soldiers recruited for war", communiqué de presse, 31 mars 2005.
- ³⁴ Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, Doc. ONU A/59/695-S/2005/72, 9 février 2005.
- ³⁵ Rapport du Groupe d'experts sur le Libéria, juin 2005, voir plus haut note 26.
- ³⁶ HRW, "Cote d'Ivoire: Ex-child soldiers recruited for war", voir plus haut note 33.
- ³⁷ HRW, "Côte d'Ivoire: Government recruits child soldiers in Liberia", communiqué de presse, 28 octobre 2005.
- ³⁸ Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, Doc. ONU S/2006/835, 25 octobre 2006.
- ³⁹ Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, Doc. ONU A/61/529-S/2006/826, 26 octobre 2006.
- ⁴⁰ Voir, par exemple, Treizième périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, Doc. ONU S/2006/958, 11 décembre 2006.
- ⁴¹ *Accord de paix global*, voir plus haut note 1, Article VI: Cantonment, Disarmament, Demobilisation, Rehabilitation and Reintegration (CDDR).
- ⁴² Cinquième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, Doc. ONU S/2004/972, 17 décembre 2004.
- ⁴³ Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, février 2005, voir plus haut note 34.
- ⁴⁴ Dixième rapport périodique du Secrétaire général, voir plus haut note 19.
- ⁴⁵ "Liberians riot over disarmament", BBC News, 18 mai 2004.
- ⁴⁶ Rapport du Groupe d'experts sur le Libéria, juin 2005, voir plus haut note 26.
- ⁴⁷ Huitième rapport périodique du Secrétaire général, voir plus haut note 18.
- ⁴⁸ Dixième rapport périodique du Secrétaire général, voir plus haut note 19.
- ⁴⁹ Quinzième rapport périodique du Secrétaire général, voir plus haut note 10.
- ⁵⁰ UNICEF, *Evaluation of the Disarmament and Demobilisation Programme for Children Associated with the Fighting Forces in Liberia*, 2005 (La Coalition possède une copie électronique de ce document).
- ⁵¹ Coalition contre les enfants soldats, *Les enfants soldats et le désarmement, la démobilisation, la réhabilitation et la réinsertion en Afrique de l'Ouest*, novembre 2006.
- ⁵² Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 34.
- ⁵³ Ibid.
- ⁵⁴ Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 39.
- ⁵⁵ UNICEF, voir plus haut note 50.
- ⁵⁶ Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 34.
- ⁵⁷ Irma Specht, *Red Shoes, Experiences of girl-combatants in Liberia*, OIT, UNICEF et PNUD, 2006, sur le site www.transitioninternational.com.
- ⁵⁸ UNICEF, voir plus haut note 50.
- ⁵⁹ Ibid.
- ⁶⁰ Entretien de la Coalition avec des agences de protection de l'enfance, Monrovia, juillet-août 2005, cité in Coalition contre les enfants soldats, voir plus haut note 51.
- ⁶¹ Rencontre de la Coalition avec des agences onusiennes, Comté de Lofa, Libéria, août 2005, cité in Coalition contre les enfants soldats, voir plus haut note 51.
- ⁶² Coalition contre les enfants soldats, voir plus haut note 51.
- ⁶³ Quatorzième rapport périodique du Secrétaire général, voir plus haut note 29.
- ⁶⁴ "Liberia: Security Council draws back on arms embargo", IRIN, 14 juin 2006. Voir également la Résolution 1683 (2006) du Conseil de sécurité de l'ONU.
- ⁶⁵ "Liberia: 15,000 child labourers to be sent back to school", IRIN, 1^{er} août 2006.
- ⁶⁶ MINUL, *Quarterly Report on the Human Rights Situation in Liberia*, mai 2007, <http://unmil.org>.
- ⁶⁷ Save the Children Royaume-Uni, "From Camp to Community: Liberia study on exploitation of children", document de travail, JENdA, N° 8, mai 2006, www.jendajournal.com.
- ⁶⁸ Onzième rapport périodique du Secrétaire général, voir plus haut note 23; Treizième rapport périodique du Secrétaire général, voir plus haut note 40.
- ⁶⁹ "UN's Liberia mission calls for immediate investigation into possible sexual abuse", UN News Centre, 19 janvier 2007.
- ⁷⁰ "Liberia refugees return home", BBC News, 1 octobre 2004; "Liberians begin journey home", BBC News, 9 novembre 2004.
- ⁷¹ HCR, « Le HCR achève son opération de rapatriement au Libéria ayant bénéficié à plus de 100 000 personnes », communiqué de presse, 2 juillet 2007, www.unhcr.org.
- ⁷² Suite au rapport du Groupe d'experts sur l'implication du gouvernement libérien dans le commerce illicite de diamants venus de la Sierra Leone, la résolution 1343 (2001) du Conseil de sécurité de l'ONU a fait obligation à tous les États de prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'importation directe ou indirecte à partir du Libéria de tous

les diamants bruts. Voir la page de l'ONU consacrée aux « *diamants dans les conflits* », www.un.org/peace/africa/Diamond.html.

⁷³ Onzième rapport périodique du Secrétaire général, voir plus haut note 23; “*Liberia: Rubber Plantations ‘lawless’ says UN*”, IRIN, 11 mai 2006.

⁷⁴ “*Liberia: Lifting of UN timber ban gives hope for economic revival*”, IRIN, 21 juin 2006; “*Liberia relaunches diamond trade after embargo ends*”, Reuters AlertNet, 1 mai 2007. Voir aussi les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1689 (2006) et 1753 (2007).

⁷⁵ Quinzième rapport périodique du Secrétaire général, voir plus haut note 10. Le processus de Kimberley était une initiative conjointe de gouvernements, d’industries et de la société civile destinée à endiguer le flux de diamants en provenance de zones de conflit. Son système de certification imposait à ses membres d’être en mesure de certifier qu’aucun envoi de diamants bruts ne provenait de zones de conflit; voir le site : www.kimberleyprocess.com.

⁷⁶ Commission vérité et réconciliation du Libéria, Mandat de la CVR, Article IV, Mandat, article 4, et Article VII, Fonctions et pouvoirs, article 26, <https://www.trcofliberia.org>. Pour une analyse des limites imposées aux amnisties par le droit international, voir Amnesty International, *Libéria: Vérité, Justice et Réparation - Mémoire relatif à la Loi portant création de la Commission vérité et réconciliation* (AFR 34/005/2006), 22 juin 2006.

⁷⁷ Onzième rapport périodique du Secrétaire général, voir plus haut note 23; Tribunal spécial pour la Sierra Leone, *Summary of charges against Charles Taylor*, www.sc-sl.org/Taylorcasesummary.html, consulté le 22 octobre 2007.

⁷⁸ Douzième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, Doc. ONU. S/2006/743, 12 septembre 2006.

⁷⁹ “*Taylor trial delayed until 2008*”, BBC News, 20 août 2007.